



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 17 décembre 2021  
affiché ou publié le vendredi 17 décembre 2021  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20211217-lmc1H26261H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H26261H1

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 décembre 2021

n° 174-21 C

**Objet : RS - Décisions modificatives n° 2 des budgets de Grand Chambéry**

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 59

**Aillon-le-Jeune**

**Aillon-le-Vieux**

**Arith**

**Barberaz**

**Barby**

**Bassens**

**Bellecombe-en-Bauges**

**Challes-les-Eaux**

**Chambéry**

Christian Gogny

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard  
Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

James Hallay - Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar  
Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz

**Cognin**

**Curienne**

**Doucy-en-Bauges**

**Ecole**

**Jacob-Bellecombette**

**Jarsy**

**La Compôte**

**La Motte-en-Bauges**

**La Motte-Servolex**

**La Ravoire**

**La Thuile**

**Le Châtelard**

**Le Noyer**

**Les Déserts**

**Lescheraines**

**Montagnole**

**Puygros**

**Saint-Alban-Leysse**

**Saint-Baldoph**

**Saint-Cassin**

**Sainte-Reine**

**Saint-François de Sales**

**Saint-Jean-d'Arvey**

**Saint-Jeoire-Prieuré**

**Saint-Sulpice**

**Sonnaz**

**Thoiry**

**Vérel-Pragondran**

**Vimines**

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stelian

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Max Joly

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Claudine Bonilla à Jimmy Bâabâa - de Sophie Bourgade à Pierre Brun - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Farid Rezzak à Alain Caraco - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 14

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand - Céline Vernaz

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

# Conseil communautaire du 09 décembre 2021

délibération n° 174-21 C

objet **RS - Décisions modificatives n° 2 des budgets de Grand Chambéry**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, présente les décisions modificatives n° 2 pour chacun des budgets de Grand Chambéry.

## Budget général

### Investissement

#### Recettes

Chapitre	B.P. Voté le 11/02/21	B.S. Voté le 03/06/21	R.P. Voté le 03/06/21	D.M.	DM 2 proposée le 09/12/21	Budget Total.
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 921 780,00	9 797 860,00	-	273 000,00	- 396 434,82	15 596 205,18
024 - PRODUITS DES CESSIONS	-	-	-	605 570,00	- 585 500,00	20 070,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	7 610 000,00	-	-	-	-	7 610 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	-	-	-	700 000,00	815 500,00	1 515 500,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 986 312,00	13 733 429,84	-	-	-	16 719 741,84
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	8 713 303,71	-	-	-	-	8 713 303,71
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	18 862 367,91	- 8 605 542,37	2 000 000,00	-	-	12 256 825,54
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	-	1 000,00	-	-	-	1 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 436 603,00	-	450 989,89	-	-	2 887 592,89
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	483 334,00	-	-	-	396 434,82	879 768,82
4582 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	4 254 628,38	2 130 900,00	-	68 000,00	238 051,86	6 691 580,24
Total	51 268 329,00	17 057 647,47	2 450 989,89	1 646 570,00	468 051,86	72 891 588,22

- La somme de 396 434,82 € est désinscrite du chapitre 021 – Virement à la section d'investissement pour équilibrer la section d'investissement.
- La somme de 585 500 € est désinscrite du chapitre 024 – Produit des cessions. Cette somme avait été budgétée dans le cadre des opérations de montée en capital à Cristal Habitat lors de la décision modificative n° 1 votée le 30 septembre 2021. Après analyse complémentaire avec les services du Trésor Public, il convient de corriger cette prévision budgétaire et de transférer ces crédits au chapitre 041 – Opérations patrimoniales car le statut de ces écritures ne relève finalement pas d'un produit de cessions mais d'une opération patrimoniale d'ordre budgétaire.
- La somme de 815 500 € est prévue au chapitre 041 – Opérations patrimoniales afin de régulariser les opérations de montée en capital à Cristal Habitat et de procéder aux opérations d'ordres budgétaires correspondantes de régularisation du patrimoine dans l'état de l'actif de la collectivité. Ces opérations sont strictement équilibrées en dépenses et recettes, elles seront donc observées dans la partie « dépenses » de la décision modificative.
- La somme de 396 434,82 € est inscrite au chapitre 27 dans le cadre du remboursement par CGLE à Grand Chambéry d'une avance à paiement différé consentie par l'agglomération lors de la création de CGLE pour l'aménagement et la commercialisation de la ZAE Terraillet. Cette zone devant faire l'objet d'une clôture à la fin de l'année 2021, il convient au préalable de solder l'avance consentie.
- La somme de 238 051,86 € est inscrite au chapitre 4582 – Opérations pour compte de tiers afin de régulariser l'ensemble des écritures entourant la gestion des aides à la pierre.

## Dépenses

CHAPITRES	B.P. Voté le 11/02/21	B.S. Voté le 03/06/21	R.P. Voté le 03/06/21	DM 1 Voté le 30/09/21	DM 2 proposée le 09/12/21	Budget Total.
001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	-	6 148 678,75	-	-	-	6 148 678,75
040 - OPERATION ORDRE ENTRE SECTION	1 400 000,00	-	-	-	-	1 400 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	-	-	-	700 000,00	815 500,00	1 515 500,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 447 000,28	-	-	-	750,00	12 447 750,28
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	500 000,00	-	-	-	-	500 000,00
26 - PARTICIPATIONS CREANCES RATTACHEES	-	-	-	585 500,00	-	585 500,00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	1 000 000,00	-	222 000,00	-	1 222 000,00
104-204... - PROGRAMMES	32 541 205,36	3 539 107,00	6 572 186,75	71 070,00	- 507 060,00	42 216 509,11
4581 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	4 380 123,36	2 130 900,00	117 764,86	68 000,00	158 861,86	6 855 650,08
Total	51 268 329,00	12 818 685,75	6 689 951,61	1 646 570,00	468 051,86	72 891 588,22

- La somme de 815 500 € est prévue au chapitre 041 – Opérations patrimoniales afin de régulariser les opérations de montée en capital à Cristal Habitat et de procéder aux opérations d'ordres budgétaires correspondantes de régularisation du patrimoine dans l'état de l'actif de la collectivité. Ces opérations sont strictement équilibrées en dépenses et recettes, elles seront donc observées dans la partie « dépenses » de la décision modificative.
- La somme de 750 € est prévue au chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées afin de régulariser une caution à restituer.
- La somme de 507 060 € est désinscrite des programmes d'investissement du budget général car les calendriers de réalisation sont décalés à 2022. Ces crédits seront donc réinscrits. Ils relèvent de :
  - o – 425 543 € au titre de l'appel de participation pour centre-nord,
  - o – 81 517 € au titre de l'opération Bellevue,
  - o des régularisations sont opérés pour des programmes relevant de la direction générale des services, du tourisme et des cours d'eaux mais ces dernières sont strictement équilibrées et ne donnent pas lieu à coût net dans le cadre de la décision modificative.
- La somme de 158 861,86€ est inscrite au chapitre 4581 – Opérations pour compte de tiers afin de régulariser l'ensemble des écritures entourant la gestion des aides à la pierre.

## Fonctionnement

### Recettes

Chapitre	B.P. Voté le 11/02/21	B.S. Voté le 03/06/21	D.M.	DM 2 proposée le 09/12/21	Budget Total.
002 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-	22 171 342,14	-	-	22 171 342,14
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	25 000,00	-	-	-	25 000,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	1 400 000,00	-	-	-	1 400 000,00
70 - PRODUITS DES SERVICES	14 968 076,00	-	874 000,00	-	15 842 076,00
73 - IMPOTS ET TAXES	68 665 288,00	1 165 151,00	-	100 000,00	67 600 137,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	21 285 420,00	1 431 274,00	333 615,00	-	23 050 309,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 276 398,00	-	-	8 034,00	1 284 432,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	50 000,00	-	-	69 371,52	119 371,52
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	108 000,00	18 264,00	-	-	126 264,00
78 - REPRISES SUR PROVISIONS/DEPRECIATIONS	-	-	-	-	-
Total	107 778 182,00	22 455 729,14	1 207 615,00	177 405,52	131 618 931,66

- La somme de 100 000 € est inscrite au chapitre 73 – Impôts et taxes afin de comptabiliser le produit supplémentaire de CVAE qui sera encaissé d'ici la fin de l'année 2021.
- La somme de 8034 € est inscrite au chapitre 75 – Autres produits de gestion courante afin de comptabiliser une régularisation de taxe foncière bâtie à refacturer.
- La somme de 69 371,52 € est inscrite au chapitre 76 – Produits financiers afin de comptabiliser le reversement par CGLE des frais financiers induits par l'avance consentie par Grand Chambéry à CGLE au titre de l'aménagement du PAE Terraillet. L'avance étant remboursée en section d'investissement, les frais financiers sont comptabilisés en fonctionnement.

## Dépenses

Chapitre	B.P. Voté le 11/02/21	B.S. Voté le 03/06/21	D.M.	DM 2 proposée le 09/12/21	Budget Total.
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 053 973,00	201 052,00	<b>2 058 135,00</b>	-	22 313 160,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	24 682 269,00	-	-	-	24 682 269,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	32 433 773,00	-	-	<b>25 000,00</b>	32 458 773,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	-	2 784 000,00	- <b>1 427 606,00</b>	-	1 356 394,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 921 780,00	9 797 860,00	<b>273 000,00</b>	- <b>396 434,82</b>	15 596 205,18
042 - OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	7 610 000,00	-	-	-	7 610 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 137 752,00	336 508,00	<b>226 586,00</b>	<b>548 840,34</b>	15 249 686,34
656 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT ELUS	15 000,00	-	-	-	15 000,00
66 - CHARGES FINANCIERES	2 804 135,00	-	-	-	2 804 135,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	119 500,00	85 967,00	<b>77 500,00</b>	-	282 967,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS/DEPRECIATIONS	-	9 250 342,14	-	-	9 250 342,14
Total	107 778 182,00	22 455 729,14	<b>1 207 615,00</b>	<b>177 405,52</b>	131 618 931,66

- La somme de 25 000 € est inscrite au chapitre 014 – Atténuation de produits afin de prévoir le reversement à Grand Lac d'une enveloppe correspondant au partage conventionné du dynamisme fiscal signé entre les deux agglomérations en 2017.
- La somme de 396 434,82 € est désinscrite du chapitre 023 – Virement à la section d'investissement car ce compte fonctionne en « jumeau » du chapitre 021 en recettes d'investissement tel que présenté précédemment.
- La somme de 548 840,34 € est prévue au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante afin de comptabiliser :
  - o le déficit final de deux zones d'activités (Terraillet, Cheminet) du fait de leur clôture définitive à la fin de l'année 2021. Ce déficit s'élève à 466 581,01€,
  - o un reversement de loyer encaissé sur un bâtiment cédé à Cristal Habitat pour 3 179 €,
  - o une enveloppe de 49 079,53 € pour régulariser diverses opérations de gestion courante préalables à la clôture d'exercice 2021.

## Budget eau potable

### Investissement

#### Dépenses

CHAPITRES	B.P. Voté le 11/02/21	B.S. Voté le 03/06/21	R.P. Voté le 03/06/21	DM 1 proposée le 30/09/2021	DM 2 proposée le 09/12/21	Budget Total.
001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-	3 847 859,08	-		-	3 847 859,08
020 - DEPENSES IMPREVUES	-	-	-		-	-
040 - OPER D'ORDRE ENTRE SECTION	547 299,00	485 000,00	-		-	1 032 299,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	-	-	-		-	-
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 285 120,00	-	-		-	3 285 120,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	295 570,00	-	242 945,95		-	538 515,95
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	719 500,00	575 000,00	184 993,25		<b>-100 000,00</b>	1 379 493,25
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	6 369 930,00	500 000,00	1 991 219,27	1 725 000,00	<b>100 000,00</b>	10 686 149,27
Total	11 217 419,00	5 407 859,08	2 419 158,47	1 725 000,00	-	20 769 436,55

- Un transfert de crédits est réalisé du chapitre 21 vers le chapitre 23 car la typologie des travaux réalisés relève de la catégorie des travaux en cours et non pas des immobilisations corporelles.

### Fonctionnement

Néant

## Budget assainissement

### Investissement

Néant

### Fonctionnement

#### Dépenses

Chapitre	B.P. Voté le 11/02/21	B.S. Voté le 03/06/21	DM 1 votée le 30/09/21	DM 2 proposée le 09/12/21	Budget Total.
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	-			-
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 436 350,00	155 700,00	150 000,00		4 742 050,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 922 100,00	-			3 922 100,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 000 000,00	-			1 000 000,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	150 000,00	-			150 000,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 379 217,00	3 554 452,00			4 933 669,00
042 - OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	4 213 742,00	-			4 213 742,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	333 000,00	-	150 000,00		183 000,00
66 - CHARGES FINANCIERES	929 241,00	-			929 241,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	253 000,00	-	400 000,00	40 000,00	693 000,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	311 850,00	3 287 426,46	400 000,00	-40 000,00	3 159 276,46
Total	16 928 500,00	6 997 578,46	-	0,00	23 926 078,46

- La somme de 40 000 € est transférée du chapitre 68 vers le chapitre 67 – Charges exceptionnelles afin de procéder à une régularisation de prime de raccordement à l'assainissement trop facturée en 2020. Il s'agit de saisir un mandat portant réduction d'un titre émis sur exercice antérieur.

## Budget ordures ménagères des Bauges

### Investissement

Néant

### Fonctionnement

#### Recettes

Chapitre	B.P. Voté le 11/02/21	B.S. Voté le 03/06/21	R.P. Voté le 03/06/21	DM 1 votée le 30/09/21	DM 2 proposée le 09/12/21	Budget Total.
002 - RESULTAT FONCTION REPORTE	-	403 713,84	-	-		403 713,84
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	-	-	-	-		-
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	40 000,00	-	-	-		40 000,00
70 - VENTES DE PRODUITS	576 500,00	-	-	-	5 300,00	581 800,00
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	78 000,00	-	-	-		78 000,00
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	-	-	-	-		-
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-	-		-
Total	694 500,00	403 713,84	-	-	5 300,00	1 103 513,84

- La somme de 5 300 € est inscrite au chapitre 70 – Vente de produits afin de faire correspondre l'encaissement finalisé de REOM 2021 avec la prévision budgétaire initiale.

## Dépenses

Chapitre	B.P. Voté le 11/02/21	B.S. Voté le 03/06/21	D.M.1 Votée le 30/09/21	DM 2 proposée le 09/12/21	Budget Total.
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	-			-
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	517 470,00	-	83 000,00		600 470,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	106 541,00	-		5 300,00	111 841,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	-	-			-
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	300,00		300,00
042 - OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	57 000,00	-	87 000,00		144 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	-		20 350,00	20 350,00
66 - CHARGES FINANCIERES	4 500,00	-	300,00		4 200,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 989,00	-			8 989,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	-	403 713,84	- 170 000,00	-20 350,00	213 363,84
Total	694 500,00	403 713,84	-	5 300,00	1 103 513,84

- La somme de 5 300 € est inscrite au chapitre 012 – Charges de personnel car il convient de régulariser l'inscription budgétaire de ce chapitre avec le personnel affecté à cette compétence. Il ne s'agit pas d'un personnel complémentaire mais d'une révision de la charge correspondante pour faire fonctionner le service.
- La somme de 20 350 € est inscrite au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante afin de comptabiliser les admissions en non-valeur présentées par les services du Trésor public. Cette somme s'équilibre par désinscription du chapitre 68 – Dotations pour le même montant.

Vu les crédits prévus au budget 2021,

Vu l'avis de la commission des finances du 1<sup>er</sup> décembre 2021,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve les décisions modificatives n° 2 telles que présentées ci-dessus.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 174-21 C

Objet de l'acte : RS - Décisions modificatives n° 2 des budgets de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 4 - Décisions modificatives

Date de l'acte : 17 décembre 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211217-lmc1H26261H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26261H1

Date de transmission en Préfecture : 17 décembre 2021

Date de réception en Préfecture : 17 décembre 2021

Période d'affichage : du au